

Les féministes radicales répliquent à leur manière

La justice transformatrice comme substitut aux processus institutionnels

LAURENCE INGENITO ET GENEVIÈVE PAGÉ

While some activists fight sexual violence through institutional processes, others try to implement alternative justice practices in their network of activism. This article presents the results of an analysis of semi-directed interviews with women who participated in these processes and examines the hopes and limitations of these structures.

Les milieux militants étudiants, tout comme les autres réseaux sur les campus, ne sont pas épargnés par la culture du viol présente dans la société plus largement. Alors que certaines féministes se battent pour des changements dans les politiques institutionnelles sur les campus, d'autres tentent de mettre en place des processus qui répondent davantage à leurs besoins, sans l'aval institutionnel, en misant sur les valeurs pour lesquelles elles militent et la force des liens de leur collectivité. Dans le contexte d'effervescence idéologique et politique de la grève étudiante de 2012, plusieurs témoignages et dénonciations de violences à caractère sexuel (VCS) perpétrées par des militants contre des militantes ont été rendus publics à travers différents espaces (comités femmes liés à des associations étudiantes, rencontres non-mixes organisées par des collectifs féministes, discussions informelles, réseaux sociaux, etc.). Étant très critiques de la manière dont les canaux institutionnels et le système de justice étatique répondent aux dénonciations de VCS, des militantes féministes du milieu étudiant ont pris en charge de répondre par elles-mêmes aux VCS dénoncées en construisant des processus autonomes et autogérés. S'inspirant des pratiques et processus de justice développés dans des communautés autochtones (Nocella II; Dickie; Proulx et Perrault; Morris) et des communautés

de féministes racisées, abolitionnistes (contre les prisons) et LGBTQIA+ (Chen, Dunali et Piepzna-Samarasinha; Incite!; Generation 5) notamment au Canada et aux États-Unis, ces structures sont généralement regroupées sous le terme de justice transformatrice (JT). L'objectif de ces pratiques est de rendre les individus redevables des violences à caractère sexuel tout en reconnaissant les structures de pouvoir croisées et les violences systémiques dans lesquelles ils sont inscrits (Anonymous, 2013).

Cet article présente les résultats d'analyse d'entrevues semi-dirigées avec des femmes ayant participé à mettre en place des processus de justice alternative dans leur collectivité suite à des violences à caractère sexuel. Après un bref survol du contexte d'émergence de ces pratiques, nous explorons les critiques formulées par ces féministes aux instances institutionnelles universitaires et étatiques. Ensuite, nous faisons un bref retour sur ce qui est appelé justice transformatrice dans la littérature avant de présenter les définitions des militantes interviewées, les différentes structures mises en place (groupes de soutien, groupes d'accompagnement et facilitation) ainsi que la manière dont elles perçoivent les effets de ces processus. Puis, nous explorons les limites et les leçons à tirer pour finalement se pencher sur les espoirs investis dans cette forme de justice.

Les violences commises contre les femmes sont ici comprises dans un continuum agissant comme un outil de contrôle et de maintien du patriarcat vécu différemment selon les femmes en fonction de leur parcours de vie et selon différents facteurs comme la racisation, la migration, la classe sociale, les différences culturelles, l'identité ou l'expression de genre, l'orientation sexuelle et les handicaps (Kelly). Cette conceptualisation permet

de mettre en lumière que les violences à caractère sexuel existent dans la vie de toutes les femmes, sous différentes formes, et qu'elles causent différents effets qui s'accumulent et s'alimentent mutuellement.

Méthodologie

De septembre 2016 à avril 2017, nous avons interviewé 8 femmes ayant participé à plus de sept processus différents se rapprochant de la justice transformatrice dans les 5 dernières années à Montréal. Toutes les participantes se décrivent comme féministes («radicales», «matérialistes» ou «queer»); certaines s'associent à la «grande famille anarchiste», à la lutte anticoloniale ou à «l'anarcho-syndicalisme» et la plupart ont nommé l'adhésion à une compréhension complexe de l'imbrication des différents systèmes d'oppression. Toutes les répondantes sont connectées au réseau militant étudiant, mais toutes ne sont pas étudiantes au moment de l'entrevue. La plupart des processus visés par ces entrevues mettaient en scène des militantes et des militants qui ont participé activement ou de manière périphérique aux mobilisations des grèves étudiantes.

Durant ces entrevues, nous leur avons demandé de nous parler de leurs visions de la justice, du système juridique et carcéral, des ressources et processus institutionnels, de leurs compréhensions de la JT et de leur vision à long terme sur cet enjeu. Elles ont également décrit les processus et leurs impacts sur elles-mêmes, les victimes, les agresseurs et la communauté, les bons coups et les éléments à améliorer. Des rencontres de rétroaction en sous-groupe ont ensuite été organisées afin de mettre en commun les pratiques.

Dans tous les cas mentionnés, les agresseurs étaient des hommes et les survivantes,¹ des femmes; le langage de cet article reflète donc cette réalité. Le recrutement s'est fait via des personnes du milieu féministe radical et par la méthode boule de neige (Vogt, 300), les premières interviewées ayant suggéré d'autres participantes potentielles.

Contexte d'émergence

Il est frappant de voir comment l'enjeu des VCS a refait surface dans les débats publics au Québec depuis 2013. Certains des processus dont nous discutons dans cet article ont débuté avant la popularisation des débats sur la culture du viol et les agressions sexuelles dans la presse québécoise, mais beaucoup ont chevauché cette période. En effet, depuis quelques années, il est possible d'observer une augmentation des débats autour des VCS et de la culture du viol (#AgressionNonDénoncée, le *stickergate*,² #OnVousCroit, les dénonciations d'hommes

politiques ou de personnalités publiques, consultation publique sur les violences sexuelles sur les campus par la Ministre de l'Éducation supérieure, etc.).

Il est également important de souligner l'intensité des mobilisations étudiantes durant l'année 2012 avec, notamment, une grève générale de plus de 6 mois à travers la province. Le foisonnement des espaces de militance a permis le développement de non seulement toute une force féministe en lutte (Surprenant et Bigaouette) contre le sexisme interne, notamment par la division sexuelle du travail militant (Delvaux, Desrosier, Galerand et L'écuyer), mais également un terreau fertile pour la violence sexuelle à l'intérieur des communautés militantes, particulièrement étudiantes. Dans le réseau étudiant, une suite de dénonciation sur les réseaux sociaux a été très publicisée et a fait débouler des débats et des discussions, puis a d'ailleurs servi de moteur pour enclencher une première tentative de JT.

Les réseaux militants étudiants sont perméables et plusieurs militant.e.s de la gauche radicale de Montréal qui luttent également dans d'autres groupes s'y retrouvent. Cette perméabilité permet le transfert de pratiques, d'idées et de tactiques et alimente les milieux étudiants en les radicalisant et vice versa. Cette réalité est également vraie pour les franges féministes et queer étudiantes où l'on retrouve plusieurs militant.e.s qui s'impliquent sur des enjeux féministes et queer à l'extérieur du réseau étudiant (groupes communautaires, groupes affinitaires), parfois depuis longtemps. C'est donc dans ce contexte d'effervescence politique, de débats publics sur les VCS et de dissémination des idées et pratiques militantes que se mettent en place des processus alternatifs pour gérer les VCS.

Les politiques institutionnelles: de la poudre aux yeux!

Pour les militantes interviewées, les structures existantes dans les institutions universitaires ne sont pas capables de prendre en charge et de gérer les agressions sexuelles, elles sont «toujours inefficaces». Certaines ne mâchent pas leurs mots: «C'est vraiment de la merde!» Elles critiquent la qualité des politiques institutionnelles, «écrites il y a 40 ans» ou «écrites sur une *napkin*, sur un coin de table», et le fait qu'elles ne sont pas prises au sérieux par les institutions, n'ont pas été mises à jour et ne sont pas mises en application par les instances appropriées.

Ensuite, certaines les contestent pour la manière dont est réfléchi l'intervention. D'abord, l'emphase est sur la médiation, ce qui présuppose que les VCS relèvent plus d'un conflit interpersonnel que d'un rapport de pouvoir.

Moi j'ai déjà porté plainte au bureau du harcèlement et la proposition qu'on m'a faite c'est de rencontrer le

dude en question et [de] lui expliquer pourquoi ce n'était pas correct. «On va te nommer»... je n'avais pas envie en plus qu'il sache que j'ai fait une plainte contre lui, ça allait juste envenimer la situation.

La perspective que l'intervention implique le dévoilement de la victime et l'absence de conséquence négative pour la personne mise en cause effraie les victimes.

Pour d'autres, les politiques et les bureaux d'intervention «sont de la poudre aux yeux», une manière d'avoir bonne

Le système de justice, je pense qu'il a énormément de poids sur la victime, que dans la très grande majorité des cas, il n'y a aucune condamnation alors c'est même insultant de pousser une femme à dénoncer pour tout ce qu'elle va subir de revictimisation et de backlash. Pour finalement avoir un gars qui va laver son impunité.

Mais il faut revoir aussi les mythes sur les agressions sexuelles, la place qu'ils prennent en procès.

“Le système de justice, je pense qu'il a énormément de poids sur la victime, que dans la très grande majorité des cas, il n'y a aucune condamnation alors c'est même insultant de pousser une femme à dénoncer pour tout ce qu'elle va subir de revictimisation et de *backlash*. Pour finalement avoir un gars qui va laver son impunité.”

presse et de démontrer publiquement un engagement sans trop se mouiller. Une des personnes interviewées compare les contextes universitaires à des clans, ou des familles, dans lesquels règne le tabou de l'inceste. Dénoncer un prof, ou même un étudiant brillant ou un athlète, c'est dénoncer le père ou le frère dans une famille.

Donc on fait tout pour que les victimes ne brisent pas le lien clanique et donc les agresseurs dans la famille ne sont souvent pas dénoncés, et sont protégés par d'autres mondes de la famille... On ne veut surtout pas briser le clan, donc le tabou de l'inceste s'instaure et on fait tout pour dissuader les victimes de briser ce lien clanique là, et donc de dénoncer, donc d'obtenir réparation, justice et, à la limite, s'il y a des procédures de réparation à l'intérieur des universités, il faut surtout signer des ententes de confidentialité, faut surtout pas que ça sorte à l'extérieur de l'université.

Le premier réflexe institutionnel est donc de protéger les agresseurs, suivi de près par la protection de la réputation de l'université, deux éléments qui nécessitent de réduire les victimes au silence. Ainsi, le bien-être de la victime n'est jamais au centre et ses besoins sont secondaires au maintien de l'ordre établi.

Des sentiments similaires sont exprimés à l'égard des institutions policières, judiciaires et étatiques. En effet, les répondantes soulignent l'incapacité du système judiciaire à réellement prendre en compte la réalité des femmes:

On sait que le système judiciaire, ça n'aide absolument pas les victimes, pis que c'est affreux.

Malgré ces critiques, elles ne condamnent pas les femmes qui choisissent d'utiliser cette voie ; elles restent cependant réticentes à orienter les victimes vers ces avenues.

En bref, ces féministes considèrent que les voix institutionnelles de justice et de dénonciations ne sont ni efficaces ni aidantes pour les femmes. Elles ont donc cherché à créer des structures alternatives qui leur permettent de dénoncer et, potentiellement, d'obtenir justice et transformer leurs communautés.

Différentes alternatives

Parmi les écrits traitant des formes de justices alternatives se rapprochant de la justice transformatrice, nous retrouvons deux grands modèles, parfois regroupés sous l'égide de la justice *restaurative*: la justice réparatrice et la justice transformatrice. Ces modèles portent comme élément commun fondamental l'idée que les préjudices commis affectent d'abord les gens, les collectivités et les relations interpersonnelles plutôt que l'État. Elles se différencient de la justice rétributive/punitif qui considère le problème sous l'angle de la transgression d'une norme pénale, ou encore de la justice réhabilitatrice qui centre ses préoccupations sur les besoins du délinquant (Braithwaite; Faith; Hughes et Mossman).

La justice réparatrice est centrée sur la relation entre la victime et l'agresseur, bien que la collectivité puisse jouer un rôle de médiation (consultation sur la détermination de la peine, par exemple). Les démarches entreprises visent la reconnaissance de la faute commise et une démarche compensatoire pour la victime (restitution, réparation ou réhabilitation).

De son côté, l'idée de la JT a d'abord été mise en pratique et théorisée par des communautés autochtones et de personnes racisées ou LGBTQIA+ qui vivent souvent des persécutions et du profilage de la part de l'État et sont surreprésentées dans les prisons. Selon le rapport de l'enquêteur correctionnel (Sapers), en 2013 au Canada, les femmes autochtones constituaient le tiers de la population féminine du système carcéral et le nombre d'hommes et de femmes noirs représentait 9,5 % de la population carcérale alors qu'ils et elles représentent moins de 3 % de la population civile. Le rapport note aussi qu'ils et elles sont surreprésentées dans les milieux à sécurité maximale et en isolement, qu'ils et elles font l'objet de plus d'accusations d'infractions disciplinaires et sont plus susceptibles d'être impliqués dans des incidents où il y a un recours à la force. Dans ce contexte, la JT vise à s'attaquer au problème des VCS sans faire appel à la police et à l'État afin de limiter l'emprisonnement des membres de ces communautés déjà marginalisées.

La JT agit donc comme solution de rechange à la justice d'État pour gérer à la fois les violences faites au sein des communautés persécutées. Ce substitut s'inscrit en opposition aux prisons et au système judiciaire qui institutionnalisent et perpétuent les violences patriarcales, coloniales et racistes. De plus, la JT est transformatrice au sens où en plus de se soucier de la réparation émotionnelle et physique pour la victime, elle vise la transformation des causes sociales ayant rendu possibles les violences ou les ayant tolérées ainsi que la transformation de l'individu les ayant perpétrées (Anonymous, 2013; Morris; Proulx et Perrault). Enfin, la JT met au centre de sa pratique la responsabilisation et la redevabilité de l'agresseur envers la victime et envers sa communauté, ainsi que la redevabilité de la communauté envers la victime et envers l'agresseur.

La justice transformative dans les milieux étudiants

Insatisfaites des propositions offertes par les instances institutionnelles de leur campus et par le système judiciaire étatique pour gérer les VCS, puis inspirées par les pratiques de justices alternatives développées par les communautés marginalisées, les féministes que nous avons interviewées ont mis en place différents types de processus, qui ne sont pas centrés sur la punition et l'incarcération. Dans les milieux, ces différents processus sont souvent regroupés sous l'appellation de justice transformatrice, qui se définit, pour elles, comme:

un processus qui vient d'abord des victimes, donc des personnes qui ont été agressées sexuellement, qui demandent à ce qu'il y ait un processus mis en place pour non seulement pouvoir obtenir de la part des

personnes agresseuses une reconnaissance de ce qui s'est passé, c'est-à-dire de l'agression en tant que telle, mais [pour] que ce processus mène justement jusqu'à une transformation où les rapports de domination, non seulement de l'appropriation du corps, du contrôle, de la violence qui a été exercée, mais aussi de la façon dont on se comporte les uns, les unes avec les autres. Donc de réfléchir à tout ce qui est rapports sociaux de sexe, rapports coloniaux, rapports racistes, d'amener ce moment de l'agression plus largement dans son contexte de rapports de domination.

Selon une autre répondante, qui ancre sa réflexion dans les processus de réconciliation post-conflits avec des communautés autochtones et marginalisées en Amérique latine, il y a trois éléments essentiels au sentiment de justice que l'on peut appliquer autant à un processus micro (VCS envers une personne en particulier) qu'à un processus macro (torts causés à des communautés entières). D'abord, la reconnaissance ou la «vérité»: le fait de reconnaître que les actes dénoncés ont bel et bien été commis, qu'un tort a été commis. Ensuite, la garantie de non-répétition: mettre en place des mesures qui préviennent et limitent les possibilités de reproduire ces comportements ou ces actions. Finalement, la réparation: l'idée qu'il faut dédommager les victimes pour les dommages causés, que ce soit financièrement ou autrement.

Est également énoncée l'idée de la responsabilité collective de la «criminalité» selon laquelle bien des comportements sont appris et tolérés dans une société donnée et que, par conséquent, la responsabilité ne revient pas qu'à la personne qui les a commis.

La JT tient pour acquis que la société est coupable; c'est elle qui crée le crime et qui le perpétue et fait son impunité. Le processus de JT va viser à changer la société, va nécessairement être un processus révolutionnaire.

Par extension, les processus de JT visent à transformer non seulement l'individu qui a commis l'offense, le crime ou l'agression, mais également les conditions qui produisent ces comportements, les tolèrent ou les permettent. Ils demandent à tous les membres de la communauté de prendre acte de leur responsabilité. Dans le cas des VCS, le vocable de la culture du viol rend bien cette idée. Non seulement l'acte de viol est problématique, mais également toute la culture qui érotise la violence envers les femmes, banalise les violences sexuelles, remet en doute systématiquement la parole des femmes et maintient l'impunité des agresseurs (Buchwalk, Fletcher et Roth). Ainsi, en plus d'amener ces derniers à répondre de leurs actes, l'ensemble de la communauté se mobilise.

Toute la réflexion de la responsabilité que nos collectivités ont par rapport aux agressions sexuelles... pour moi le but de la JT comme concept, comme notion plus théorique, c'est de participer à ce qu'il y ait moins d'agressions sexuelles, à ce qu'on lutte d'une perspective concertée contre les agressions sexuelles.... Je pense qu'il ne faut pas que ce soit juste un modèle réactif, une manière de gérer un problème.

Cette conceptualisation permet également de cerner l'as-

Ça, c'est un exemple où les discours d'organisation pour survivantes ne fonctionnent pas avec un processus d'accountability parce qu'on va parler en terme de survivante et d'agresseur, on va parler en terme de «on vous croit»³ et on va croire juste la survivante. Mais dans un processus d'accountability, il faut qu'on laisse la place à la personne qui a agressé pour discuter, d'où le fait de se demander, selon l'acte [commis] et le désir de la survivante: est-ce que c'est approprié [de mettre en place un tel processus]?

“Quand on agresse sexuellement une femme, d'un point de vue individuel, on agresse sexuellement une femme, mais on crée aussi pour toutes les femmes un sentiment d'insécurité, un espace où les femmes ne se sentent pas nécessairement les bienvenues. On réduit leur espace, l'espace public qu'elles ont le droit d'occuper ou l'on réduit leurs champs de possibilité....”

pect systémique de la violence: attaquer une femme dans une société patriarcale, c'est dire à l'ensemble des femmes qu'elles sont en danger. C'est donc le sentiment de sécurité de l'ensemble de la communauté qui est attaqué.

Quand on agresse sexuellement une femme, d'un point de vue individuel, on agresse sexuellement une femme, mais on crée aussi pour toutes les femmes un sentiment d'insécurité, un espace où... les femmes ne se sentent pas nécessairement les bienvenues. On réduit leur espace, l'espace public qu'elles ont le droit d'occuper ou l'on réduit leurs champs de possibilité, on crée quelque chose comme communauté, on devient une communauté où l'on accepte, où on laisse passer qu'il y aille des agressions sexuelles.

Un des points moins consensuels dans les discussions sur la justice transformatrice concerne la centralité des besoins de la victime. Pour certaines répondantes, ces besoins doivent déterminer les différentes étapes du processus. Or, nous remarquons que le processus est par la suite repris par l'ensemble de la communauté. En effet, la collectivisation de l'enjeu permet de reconnaître que l'offense n'est pas seulement à l'égard de la victime; il devient alors légitime que la communauté puisse agir, prendre des mesures, qui ne sont pas nécessairement ancrées dans les demandes de la victime tout en se préoccupant de sa sécurité et ses besoins.

En ce sens, certaines avancent qu'il est difficile de toujours appliquer unilatéralement les principes féministes, qui priorisent la voix de la victime, dans les processus de redevabilité:

Le fait que le cheminement du processus de redevabilité ne corresponde pas toujours aux besoins de la survivante est donc identifié comme une limite et, dans certaines situations, il peut être plus approprié ou réaliste de viser une justice réparatrice.

La justice réparatrice s'arrête avant le processus de transformation, avant l'étape visant le processus de transformation.

Ça ne remet pas en cause la société qui a créé le crime, qui perpétue le crime.

Pour certaines, la justice réparatrice est peut-être plus réaliste que la JT. Puisque même les premières étapes sont difficiles à atteindre collectivement (croire la victime et reconnaître le tort causé), il est d'autant plus judicieux de se fixer des objectifs réalistes:

La réparation, ça c'est quelque chose qu'on peut plus facilement obtenir.... C'est vraiment difficile juste obtenir la réparation, ça passe par la reconnaissance par les agresseurs de leur agression, on n'est même pas là.

Ce propos illustre l'énorme distance entre la théorie et la pratique. En effet, les participantes ne décrivent pas toujours les processus auxquels elles ont participé comme de la JT, parlant de «prise en charge collective», de «processus de reddition de compte collective» ou simplement de «justice envers les victimes». Comme le dit une participante, «le terme justice transformatrice, c'est plus la théorie ou le concept vers lequel on tend». Si toutes souhaitent insuffler

des transformations profondes à leur milieu d'étude ou de militance et à la société en général, la réalité des processus est souvent toute autre.

Concrètement, différentes structures (avec différents objectifs), ont été mises en place, lesquelles ont été classées en trois catégories: les groupes de soutien pour les survivantes, les groupes de responsabilisation pour les agresseurs et les processus de résolution de conflit/médiation. La première structure sert d'abord à assurer la sécurité de la victime, puis à la soutenir et identifier ses besoins et ses objectifs. Si elle le désire, le groupe s'élargit afin d'engager un processus collectif et, en fonction de balises préalablement définies, une première rencontre de médiation ou de résolution de conflit avec la personne ayant agressé est organisée. Finalement, si l'agresseur montre un engagement, il est possible de constituer un groupe de responsabilisation qui accompagnera l'agresseur. La transformation et la redevabilité de la collectivité se font de manière transversale, à travers l'implication d'une diversité d'actrices et d'acteurs dans les processus et à travers les discussions et ateliers.

Groupes de soutien et groupes de responsabilisation

Les deux premières structures effectuent un travail sur le long terme, avec des rencontres plus ou moins sporadiques sur une période allant de 4 à 30 mois. Selon les interviewées, les groupes de soutien pour les survivantes ont permis de créer des liens pour contrer l'isolement vécu par les victimes, celles-ci disposant d'un espace pour être entendues et crues ainsi qu'une structure par laquelle nommer et faire respecter leurs limites et besoins. Certaines ont parlé de rencontres en non-mixité (femmes seulement) suite à des dénonciations comme des moments de soutien pour les survivantes, moments qui ont également permis de partager des histoires de violences et donc de dépersonnaliser les moments d'agression pour les inscrire dans un contexte plus large de culture du viol.

Un des rôles importants du groupe de soutien pour la survivante est la légitimation de ses demandes. En effet, les victimes sont souvent jugées lorsqu'elles expriment leurs besoins. Sans connaître la situation, des membres de la communauté se permettent d'évaluer si telle demande est légitime, exagérée, acceptable ou nécessaire. Le comité de soutien sert non seulement de porte-voix à la parole de la victime afin de maintenir son anonymat dans certains contextes, mais il peut également contrer et absorber les remises en question et les critiques du milieu.

Les processus de responsabilisation des personnes ayant agressé ont pris la forme de groupes de travail ou de cercles de parole, où les conceptions du consentement portées par la communauté ou l'agresseur sont discutées. Ces groupes

d'accompagnement ont également permis de créer des espaces de confrontation.

Ben, tu as commis des choses qui provoquent de la colère, apprendre à accueillir la colère d'autres personnes c'est un skill d'humain, tu devrais développer ce skill-là.

Ces groupes offrent un accompagnement aux agresseurs afin qu'ils entendent la colère de la communauté ou de la victime face aux gestes posés. Cependant, des participantes expliquent que la volonté de changement n'est pas toujours claire et constante de la part des agresseurs:

Lui, il acceptait puis il refusait et il se faisait mettre de la pression pour accepter, mais dans le fond, lui il ne voulait pas vraiment participer à ça. C'était plus ses amis-es qui voulaient montrer qu'il n'était pas si pire que ça comme dude.

On l'a rencontré comme trois fois dans les cinq mois, pis je pense qu'il a annulé comme trois réunions. Pis les deux dernières réunions, il ne s'est juste pas pointé.

Afin d'inciter les agresseurs à participer aux différents processus de redevabilité, les participantes relèvent plusieurs techniques utilisées «en escalade des moyens de pression». Parmi celles-ci, on note la menace de révéler publiquement l'identité de l'agresseur, la circulation d'une dénonciation par bouche-à-oreille et la publication de lettres anonymes avec les demandes de la survivante.

Cependant, des participantes rapportent que certains processus peuvent être manipulés et utilisés par la personne dénoncée:

Donc je me suis retrouvée à [essayer de] lui faire comprendre ce qu'il avait fait de pas correct et lui faisait comme: «ah oui, je devrais plus dire ça de telle façon parce que telle féministe a dit telle affaire». Pis là, il écrivait des affaires. Je ne voulais plus rien dire parce que, dès que je disais quelque chose, il allait écrire deux paragraphes super intelligents là-dessus, ce qui faisait qu'il avait donc bien l'air d'avoir réfléchi, mais c'était tellement fake comme processus.

L'équilibre entre la «bonne posture politique» et le désir réel de changement n'est donc pas toujours atteint.

Dans une perspective plus collective, la menace de dénoncer l'inaction d'un groupe militant ou la menace faite par des associations étudiantes—reconnues pour financer régulièrement les projets de la gauche radicale—de retenir le financement d'un autre groupe⁴ suite à une dénonciation a aussi été utilisée pour pousser la collectivité

à mettre sur pied un processus. Les pressions intergroupes ont toutefois été critiquées par certaines pour le manque de communication entre ceux-ci.

En dépit de l'ambiguïté quant à la volonté ou la bonne foi des agresseurs, quelques participantes font ressortir des éléments positifs.

Il y en a pour qui ça a été profitable, je pense, pis il y en a d'autre qui ont fait des vrais processus de réflexion, mais aussi parce qu'ils ont eu des personnes pour les accompagner pis parce que c'était des personnes capables de se faire confronter et qu'ils avaient envie avant le processus d'être une meilleure personne.

Certaines ont notamment nommé des exemples de réparation de la part des agresseurs: la rétribution financière, le retrait de certains lieux ou milieux pour un temps afin d'offrir un répit à la survivante et l'écriture de textes pour expliquer leur processus de réflexion.

Résolution de conflit et médiation

Nombre de participantes ont aussi rapporté des rencontres de résolution de conflit ou de médiation entre la victime et l'agresseur ou des membres de leur groupe de soutien respectif qui peuvent avoir comme objectifs d'annoncer les besoins de la survivante, de confronter l'agresseur sur ses comportements ou être un espace de négociation des limites à respecter. Elles s'inscrivent dans un temps plus restreint (parfois une seule rencontre). Ces rencontres servent à amorcer un processus, à faire un suivi sur le cheminement de l'agresseur ou encore à clore un processus. Lors du début d'un processus, l'objectif était souvent «celui de la vérité, donc une reconnaissance des faits» à la satisfaction de la victime. Si ce type de rencontre est essentiel comme première étape, il ne se qualifie pas intrinsèquement comme un processus de JT. En effet, certaines participantes déplorent que, lorsque ce premier objectif n'est pas atteint, on ne puisse pas aller plus loin. L'une, «facilitatrice de la parole de la survivante»,⁵ affirme que cette rencontre avait permis une prise de conscience collective du système de justification de l'agresseur.

Avec les allié-es et la facilitatrice, ça a mis en lumière le fait que c'est des justifications et là, les membres du [groupe] l'ont regardé et ont vu la justification [de l'agresseur] pour la première fois et ça, vraiment, ça a renversé la vapeur. Et à ce moment la victime a été crue, entendue... c'était comme si ces gens-là réalisaient qu'ils s'étaient fait avoir et manipuler... Ils ont mis dehors du collectif l'agresseur, en écrivant une lettre qui se voulait justement une réparation.

Une des stratégies nommées pour transformer les comportements et les structures est d'ouvrir un espace plus thérapeutique où les émotions ont leur place:

Trouver des façons de voir, avant de faire un dialogue rationnel, de voir personnellement comment ça m'affecte, comment je me sens et de le légitimer.

Prendre acte de nos émotions sans tabou, pour toutes les personnes impliquées, favorise le passage du sentiment de culpabilité qui empêche d'agir à un sentiment de responsabilité qui se concrétise dans l'action.

Enfin, plusieurs participantes ont souligné la fin des processus comme un moment crucial à planifier dès le départ, avec des attentes claires quant à ce qui est souhaité, «de bien établir qu'est-ce qui nous ferait du bien». Certains processus ont pris fin avec la décision d'expulser l'agresseur, lorsqu'il était évident que celui-ci ne transformerait pas ses attitudes ou comportements. Dans d'autres cas, l'absence de «point final» rendait la communication des décisions et limites à respecter très difficile, tant envers l'agresseur que le reste du milieu.

Quelques leçons à retenir

Dans l'ensemble, les participantes notent que les différents processus ont contribué à la constitution d'un rapport de force dans la lutte contre les VCS, permettant l'*empowerment* de certaines survivantes et l'augmentation du pouvoir politique des femmes dans le milieu.

[La survivante] a été super empowerée (sic) parce que ça lui a quand même permis de prendre parole publiquement, de parler, de se sentir soutenue parce qu'elle avait son groupe de soutien.

L'éducation populaire (ateliers et conférences traitant du sexisme ordinaire, du consentement ou de la justice transformatrice) est aussi ressortie comme un apport des processus tant pour le milieu étudiant que pour la sécurité et le bien-être des femmes sur les campus.

Je pense que la JT, elle peut servir aussi à ça, tsé, à nommer des choses pis à capaciter (sic) les femmes à exprimer leur consentement pis à savoir comment elles ont envie de vivre leurs relations.

Parmi les retombées positives vécues par des survivantes, nous retrouvons finalement le sentiment d'être entendues, reconnues par l'agresseur et par le milieu, le fait que le milieu fasse «comprendre à l'agresseur que son comportement était problématique», puis la collectivisation de la mise

en place de certains mécanismes favorisant le mieux-être individuel et collectif.

Les participantes ont toutes parlé de l'épuisement mental et émotionnel que génère l'accompagnement des survivantes, la confrontation d'une personne qui a agressé, le soutien psychologique et émotif des différentes personnes impliquées dans le processus et le fait de devoir inévitablement gérer en même temps leurs propres blessures. Certains hommes ont parfois mis la main à la pâte, mais généralement de manière parcellaire et éphémère. Sans surprise, ce sont les femmes qui ont porté sur leurs épaules le poids de ces processus exténuants. Elles ont souvent dû improviser un travail «d'intervention de première ligne», comme le qualifie une participante. Certaines se sont par la suite impliquées dans des groupes favorisant le *care* et le bien-être. D'autres ont dit «plus jamais!», soulignant l'ampleur de la charge émotive, souvent pour des résultats très mitigés. Des limites d'énergie émotive, de temps et d'outils d'intervention sont dénotées.

Les besoins des victimes peuvent évoluer dans le temps, notamment en fonction de l'attitude de la personne dénoncée: un besoin de transformation peut devenir un besoin d'exclusion si l'agresseur ne semble pas coopérer. Il est donc important de se doter de mécanismes flexibles, adaptables et pouvant poursuivre des visées parfois contradictoires. Finalement, plusieurs participantes ont souligné l'importance pour la personne victime d'identifier des objectifs réalistes et bien définis.

De manière assez unanime, l'élément principal empêchant la transposition des processus de JT tels que développés par les communautés autochtones et de personnes racisées et marginalisées réside dans l'absence de communautés réellement soudées. En effet, le sentiment d'appartenance à chacun des sous-groupes des milieux étudiants et de la gauche radicale de Montréal plus largement n'est pas nécessairement déterminant dans la vie des individus. Les privilèges que portent la plupart des agresseurs leur permettent, au besoin, de quitter les milieux et de s'insérer dans d'autres groupes sociopolitiques. Les exigences de transformation et de déconstruction des schémas de domination peuvent donc paraître plus difficiles à vivre que la perte du réseau immédiat. Les processus de JT font sens lorsque l'alternative (l'exclusion) n'est ni une option intéressante pour la personne visée ni pour la collectivité. Dans les communautés marginalisées:

La personne ne veut pas être exclue, on ne veut pas collectivement pis communautairement l'exclure, pis ça veut dire qu'elle va rester là, mais il faut que ce soit une meilleure personne ... L'exclusion elle est, à mon avis, elle est beaucoup plus porteuse de conséquences dans les communautés [marginalisées].

Ainsi, le fait que nous soyons ici face à un réseau, une nébuleuse de groupes plus ou moins liés, n'encourage ni ces groupes ni les individus à effectuer le travail nécessaire à la transformation. En ce sens, il n'est pas surprenant que les processus, malgré leur aspiration à la transformation, demeurent au final davantage des processus de réparation. S'ajoute le caractère souvent éphémère de l'implication militante – surtout dans les milieux étudiants – et le fait que celle-ci s'effectue concomitamment à d'autres obligations (études, travail, famille, etc.), ce qui limite les ressources (matérielles et émotives) disponibles.

Espoirs et ouverture

Malgré les nombreuses contradictions et limites qu'elles ont exposées, les militantes interviewées ont espoir en la capacité collective de renforcer les liens dans les collectivités afin que celles-ci servent de lieux de guérison et de transformation des comportements violents. Une participante rapporte d'ailleurs des propos marquants de la militante et intellectuelle Lena Palacios, entendus lors d'une conférence organisée par le syndicat des étudiant.e.s employé.e.s de l'UQAM en janvier 2014:

Elle avait dit «souvent les processus sont là pour créer de la communauté là où il n'y en avait pas en fait.» Et je trouvais que c'était une nuance super importante, justement oui, c'est arrivé dans notre communauté, mais c'est quoi la communauté?

Transformer nos milieux en communautés nécessite peut-être justement l'instauration de structures assez solides qui feront école pour constituer de réelles alternatives à l'utilisation de la police, de la justice étatique ou d'autres instances institutionnelles.

L'objectif de ces processus n'était pas de transformer les institutions universitaires, mais bien pour les femmes de reprendre en main le processus d'accès à la justice. Cependant, plusieurs leçons seraient à tirer de ces processus qui, même si perfectibles, sont plus à même de prendre soin des victimes et d'affronter le problème de front. S'il est encore impensable de voir ce type de processus appliqués à grande échelle, la centralité des besoins des victimes et la responsabilité de l'ensemble de la communauté face aux VCS restent des points qui devraient être intégrés dans les procédures et politiques des institutions universitaires, au lieu de prioriser la protection des agresseurs et la réputation de l'université.

Laurence Ingenito est candidate à la maîtrise au département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal et membre de l'Institut de recherches et d'études féministe à l'UQAM.

Son mémoire de maîtrise porte sur le sentiment de justice des femmes racisées ou immigrantes ayant vécu des violences à caractères sexuels et le rôle des institutions et des communautés dans sa réalisation.

Geneviève Pagé est professeure de science politique à l'Université du Québec à Montréal. Ses champs d'expertise incluent les théories féministes, les théories politiques et les mouvements sociaux. Ses recherches actuelles portent sur la création, la transformation, la traduction et l'appropriation d'éléments théoriques entre les groupes féministes de la base et les espaces universitaires.

Notes de fin

¹Nous choisissons d'utiliser les termes « survivante » et « victime » de manière interchangeable puisque toutes les survivantes sont également victimes. Si nous reconnaissons que les personnes ne sont pas *que* des victimes, nous reconnaissons aussi qu'elles sont effectivement « victimes » d'un crime. Dans le même sens nous utilisons le terme agresseur pour parler des personnes ayant agressées sexuellement tout en reconnaissant qu'ils ne sont pas *que* des agresseurs

²Le *stickergate* réfère à une mobilisation féministe pendant laquelle des collants titrant "Politique 16 Tolérance Zéro!" ont été apposés sur la porte de professeurs de l'UQAM reconnus pour leur historique de VCS. La politique 16 est la politique institutionnelle sur le harcèlement sexuel à l'UQAM. Les collants visaient à souligner l'incapacité pour les institutions d'appliquer leur propre politique lorsque des professeurs sont mis en cause. Cette mobilisation a été très couverte (et décriée) dans les médias québécois (Pilon Larose; Bonin). Pour un récit plus détaillé et nuancé de la mobilisation, voir Anonyme (2015).

³Référence à la campagne #OnVousCroît mené par le Regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel.

⁴Au Québec, certains groupes comme les associations étudiantes peuvent être source de financement d'autres groupes politiques.

⁵Cette personne refuse le titre de médiatrice puisqu'il implique une posture de neutralité, ce qui lui semble impossible étant située en alliance avec la victime.

Références

Anonymous. *Betrayal. A Critical Analysis of Rape Culture in Anarchist Subcultures*. Web. 19 décembre 2013.

Anonyme «UQAM champ de bataille: histoire (incomplète) des actions féministes sur le campus» *Françoise Stéréo* 3, 15 mars 2015. Web.

Bonin, Maxime. «La guérilla féministe» *La Presse*, 3 décembre 2013. Web.

Braithwaite, John. *Crime, Shame, and Reintegration*. Cambridge University Press, 1989.

Buchwalk, Emilie, Pamela Fletcher et Martha Roth (dir.) *Transforming a Rape Culture*. Milkweed, 2005.

Chen, Ching-In, Jai Dulani et Leah Lakshmi Piepzna-Samarasinha, (dir.). *The Revolution Starts at Home: Confronting Intimate Violence within Activist Communities*. South End Press, 2011.

Delveaux, Martine, Gabrielle Desrosier, Elsa Galerand et Vanessa L'écuyer. «Militantes féministes grévistes. Du Comité femmes de l'ASSÉ au Comité femmes GGI de l'UQAM» dans Marcos Ancelovici et Francis Dupuis-Déri (dir.), *Un printemps rouge et noir. Regards croisés sur la grève étudiante de 2012*, Écosociété, 2014.

Dickie, Bonnie. *Hollow Water*. Film. ONF/NFB, 2000.

Faith, Karlene. «La résistance à la pénalité: un impératif féministe», *Criminologie* 35.2 (2002): 115–34.

Generation 5. *A Liberatory Approach to Child Sexual Abuse and Other Forms of Intimate and Community Violence. A Call to Action for the Left and the Sexual and Domestic Violence Sectors*. 2007. Web.

Hughes, Patricia et Mary Jane Mossman. *Repenser l'accès à la justice pénale au Canada: un examen critique des besoins, des réponses et des initiatives de justice réparatrice*, Division de la recherche et de la statistique, ministère de la Justice, Ottawa, 2001. Web.

INCITE! Women of Color Against Violence, (dir.) *The Color of Violence: The Incite! Anthology*. South End Press, 2006.

Kelly, Liz. «The Continuum of Sexual Violence», dans Jalna Hanmer et Mary Maynard (dir.), *Women, Violence and Social Control* (p.46 à 60). Humanities Press International, 1987.

Morris, Ruth. *Stories of Transformative Justice*. Canadian Scholars' Press, 2000.

Nocella II, Anthony J. «An Overview of the History and Theory of Transformative Justice.» *Peace & Conflict Review* 6.1 (2011).

Pilon Larose, Hugo. «Dénonciations d'agressions sexuelles: l'UQAM dans la tourmente» *La Presse*, 14 novembre 2013. Web.

Perrault, Sharon et Jocelyn Proulx (dir.). *No Place for Violence. Canadian Aboriginal Alternatives*. Fernwood Publishing, 2000.

Sapers, Howard. *Rapport annuel du Bureau de l'enquêteur correctionnel 2012-2013*. Gouvernement du Canada, 28 juin 2013. Web.

Surprenant, Marie-Ève et Mylène Bigaouette (dir.) *Les femmes changent la lutte: au cœur du printemps québécois*. Remue-ménage, 2013

Vogt, W. Paul. *Dictionary of Statistics and Methodology: A Nontechnical Guide for the Social Sciences*. Sage, 2005.